

AVANT ART. PREMIER

N° CE12

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 avril 2015

ENTRETIEN ET AU RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU DES LIGNES TÉLÉPHONIQUES -
(N° 2467)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE12

présenté par
M. Chassaigne

AVANT L'ARTICLE PREMIER, insérer la division et l'intitulé suivants:

« Chapitre I^{er}

« Entretien des abords des réseaux de communications électroniques ouverts au public assurant des services fixes »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement relatif à l'organisation et la lisibilité du texte.